

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 9715 du 29 novembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les Îles Wallis-et-Futuna

NOR : INTJ1229536S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 11 octobre 2012,

Décide :

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Tribolo, René Nigend : 127 094

Dufour, Yves Nigend : 117 382

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

Claudey, Dominique Nigend : 98 586

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve :

Souris, Jérôme Nigend : 151 578

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Hue, Michel Nigend : 134 673

Dubois, Michel Nigend : 166 450

Fait le 29 novembre 2012.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la gendarmerie outre-mer,
S. CAILLET*